

42



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le jeudi 1^{er} juin 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 1^{er} juin 2006

13 h

Prière.

L'hon. M. Green dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport final : L'étude environnementale d'échantillonnage dans la région de Belledune : Ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick : N° de projet 1001701.*

M. Huntjens donne avis de motion 83 portant que, le jeudi 8 juin 2006, appuyé par M. C. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu qu'une proportion importante de la population du Nouveau-Brunswick reçoit depuis des décennies des services de distribution du courrier dans les régions rurales ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a comme engagement d'appuyer le mode de vie rural qui est une caractéristique fondamentale de notre province ;

attendu qu'il est irréaliste et injuste de s'attendre à ce que les gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick parcourent de longues distances pour ramasser leur courrier ;

attendu que Postes Canada n'a mené aucune consultation publique concernant sa décision d'annuler la distribution du courrier dans les régions rurales ;

attendu que Postes Canada continue d'afficher des bénéfiques records tout en augmentant les prix et en réduisant les services à sa clientèle ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à Postes Canada de continuer à fournir des services de distribution du courrier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est de passer à l'appel de la motion 76 après l'étude des motions émanant des députés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 73, *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 73 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 73, *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 75, M. Jamieson, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

attendu que le réchauffement planétaire représente une menace croissante pour la santé des gens, pour nos industries des ressources ainsi que pour notre environnement ;

attendu que, en l'absence d'un leadership de la part du gouvernement fédéral, les provinces doivent se doter de plans précis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que, à la différence d'autres instances, le Nouveau-Brunswick n'a pas adopté de mesure législative qui fixe des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement de présenter, d'ici au 31 décembre 2006, une mesure législative qui fixe des objectifs précis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il est unanimement convenu de limiter à 75 minutes l'étude des motions émanant des députés.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion 75, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 76, l'hon. M. Harrison, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que, conformément à une résolution de la Chambre, adoptée le 3 mai 2006 et portant que le rapport du Comité des subsides, en date du 3 mai 2006, ne soit pas adopté, l'Assemblée enjoigne au Comité des subsides d'étudier de nouveau les motions d'adoption de crédits du ministère des Transports pour l'année financière 2006-2007.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 76, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Harrison, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires des ministères suivants soient renvoyées au Comité permanent des prévisions budgétaires, lequel en fait ensuite rapport à la Chambre en vue de leur approbation :

- Agriculture, Pêches et Aquaculture ;
- Environnement ;
- Bureau du Conseil exécutif ;
- Affaires intergouvernementales ;
- Justice et Consommation ;
- Assemblée législative ;
- Gouvernements locaux ;
- Ressources naturelles ;
- Cabinet du procureur général ;
- Cabinet du premier ministre ;
- Éducation postsecondaire et Formation ;
- Sécurité publique ;
- Société de développement régional ;
- Tourisme et Parcs ;
- Mieux-être, Culture et Sport.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 84, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 16 h 35.